

Communauté de communes de la Beauce
Loirétaine

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



2. Analyse environnementale des zones à
urbaniser 2AUae
Modification n°1 du PLUi-H

**MODIFICATION N°1 DU PLUIH BEAUCE -
LOIRETAINE**
-
ANALYSE DES SECTEURS DE PROJET

Retour d'analyse environnementale



A - SECTEUR N°1 : PATAY



Figure 1 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques observés (IEA)

FLORE ET HABITATS

Habitats naturels

Les différents relevés de terrain ont été réalisés le 04 mai 2022, période favorable à la détermination des espèces végétales et des habitats naturels

➤ **Culture (Corine Biotope : 82.11 / EUNIS : I1.1)**



Photo 1 : Monoculture (in situ - IEA)

Toute la partie Nord-Est du secteur est composée d'une monoculture. Cet habitat dédié à la culture céréalière, n'est que peu favorable au développement d'une flore naturelle spontanée. Ainsi, le cortège est majoritairement composé du végétal cultivé (Blé) avec lequel croit le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), aucune autre espèce spontanée n'a été recensée dans la culture. Toutefois, aux abords de cette dernière, plusieurs espèces messicoles se développent comme le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

L'enjeu botanique pour cet habitat est non significatif. Aucune espèce à enjeu n'y a été identifiée.

➤ **Friche prairiale (Corine Biotope : 87.1 / EUNIS : I1.53)**



Photo 2 : Friche prairiale (in situ - IEA)

Entre la culture et les résidences, le secteur est occupé par une friche aux allures de prairies. Cette dernière est formée d'espèces assez rase typiques des friches et des prairies. Le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et les Fromental élevé (*Arrhenatherum eliatum*) constituent les espèces graminéennes principales retrouvées dans cette dernière. Le reste du cortège est composé d'espèces de plantes à fleurs comme la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Compagnon blanc (*Silene latifolia*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Coucou (*Primula veris*) et le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*).

L'enjeu botanique pour cet habitat est non significatif. Nonobstant, plusieurs espèces à enjeu y ont été identifiées comme l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), espèce rare en région, dont plus de 200 individus ont été comptés. Notons également la présence d'une vingtaine de pieds de Cerfeuil commun (*Anthriscus caucalis*) et une dizaine d'individus de Chlorette (*Blackstonia perfoliata*), deux espèces également rares dans la région. Néanmoins, l'enjeu lié à ces trois espèces patrimoniales est faible.

➤ **Haie (Corine Biotope : 84.2 / EUNIS : FA)**

La frange Sud-Ouest de l'aire étudiée est composée d'une bordure linéaire d'arbuste et d'arbres. Les espèces qui la constituent sont : le Rosier des chiens (*Rosa canina*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Coudrier (*Corylus avellana*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

L'enjeu botanique pour cet habitat est non significatif. Aucune espèce à enjeu n'y a été identifiée.

➤ **Jardin potager (Corine Biotope : 85.32 / EUNIS : I2.22)**

La partie Sud du secteur est située dans un jardin privé. Aucune prospection n'a été menée dans ce jardin, où le cortège floristique semble surtout constitué de légumes et de végétaux horticoles.

L'enjeu botanique pour cet habitat anthropique est non significatif.

Au total, 45 espèces végétales différentes ont été identifiées sur el secteur. Parmi ces dernières 3 espèces sont patrimoniales. L'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) et le Cerfeuil commun (*Anthriscus caucalis*) sont rares dans la région Centre - Val de Loire. La Chlorette (*Blackstonia perfoliata*) est également une espèce rare et déterminante de ZNIEFF dans la région. L'enjeu concernant ces espèces est faible.



Photo 3 : Ophrys araignée (in situ - IEA)



Photo 4 : Chlorette (in situ - IEA)



Photo 5 : Cerfeuil commun (in situ - IEA)

ZONE HUMIDE

Rappel

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, modifiée par la loi de création de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) du 24 juillet 2019, l'étude des zones humides sur le secteur s'appuie sur l'analyse de la végétation et des horizons du sols.

Analyse de la végétation

Les habitats observés ne sont pas caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur et la végétation n'y est pas dominée par des espèces hygrophiles inscrites à la table A annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008. **En conséquence, aucune zone humide n'a été délimitée par l'utilisation du critère botanique.**

Analyse des sols

Afin de s'assurer de l'absence de zones humides dans les milieux non imperméabilisés, six sondages pédologiques ont été réalisés. Ils sont localisés sur la carte suivante et détaillé en annexe de ce document.

Les sondages réalisés mettent en avant un sol argilo-sableux granuleux. Aucune trace d'oxydation ou de réduction n'a été observé dans les différents horizons des sols sondés. **En conséquence, aucune zone humide pédologique n'a été identifiée sur le secteur.**

Aucune zone humide n'a été identifiée par l'analyse des sols et la végétation sur le secteur selon l'arrêté du 24 juin 2008.



Figure 2 : Cartographie des sondages pédologiques (IEA)

FAUNE

- **Amphibiens** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce d'amphibien n'a été recensée sur le secteur, objet de la présente procédure. Les habitats identifiés présentent une potentialité très faible d'accueil des espèces d'amphibiens, aucun point d'eau n'étant présent.
 - **L'enjeu pour le groupe des amphibiens est non significatif.**
- **Reptiles** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce de reptile n'a été identifiée sur le secteur, objet de la présente procédure. Néanmoins de gros blocs de pierre ont été constatés sur le site, ils forment un habitat favorable à l'accueil d'espèces de reptiles.
 - **L'enjeu pour le groupe des reptiles est très faible.**
- **Avifaune** : 13 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le secteur objet de la présente procédure. Parmi elles, 7 espèces sont inscrites à l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'ensemble des espèces présentes sont communes voire très communes et présentent un enjeu très faible à faible. La liste des espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Statuts et enjeux des espèces d'oiseaux recensées sur le secteur.

Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		Enjeu
Nom français	Nom latin	DO	LRE	PN	LRN	DZ	LRR	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	*	LC	*	LC	*	NE	Non significatif
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	*	LC	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif

DO : espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Listes rouges européennes, nationales et régionales des oiseaux nicheurs : NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure, NE : Non Evalué

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 29 octobre 2009

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est protégé en France métropolitaine et listé espèce quasiment menacée (NT) sur les listes rouges nationales. L'espèce fréquente le site pour s'alimenter. L'enjeu pour cette espèce est faible.

→ **L'enjeu pour le groupe des oiseaux est très faible.**

- **Mammifères terrestres** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce de mammifère terrestre n'a été identifiée sur le secteur, objet de la présente procédure. Les habitats identifiés présentent une potentialité très faible d'accueil des espèces de mammifères.
 - **L'enjeu pour le groupe des mammifères terrestres est très faible**
- **Insectes – Rhopalocères** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce de rhopalocère n'a été observée sur le secteur, objet de la présente procédure. Les habitats identifiés présentent une potentialité très faible d'accueil des espèces de papillons diurnes.
 - **L'enjeu pour le groupe des rhopalocères est très faible.**
- **Insectes – Odonates** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce d'odonate n'a été observée sur le secteur, objet de la présente procédure. L'absence de zone humide ou de point d'eau empêche la reproduction des espèces sur le secteur.
 - **L'enjeu pour le groupe des odonates est non significatif.**
- **Insectes – Orthoptères** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce d'orthoptère n'a été identifiée sur le secteur 2 objet de la présente procédure. De plus, bien que la période soit précoce pour l'observation de ce taxon, les habitats présents sur le site sont peu favorables à la présence d'orthoptères.
 - **L'enjeu pour le groupe des orthoptères est non significatif.**

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Au SRCE Centre-Val de Loire, le secteur est intégré au sein du réservoir de biodiversité des milieux cultivés. Ce réservoir correspond au plateau de la Beauce et à la vallée de la Conie et plus précisément au périmètre du site Natura 2000 nommé « Beauce et vallée de la Conie » (ZPS).

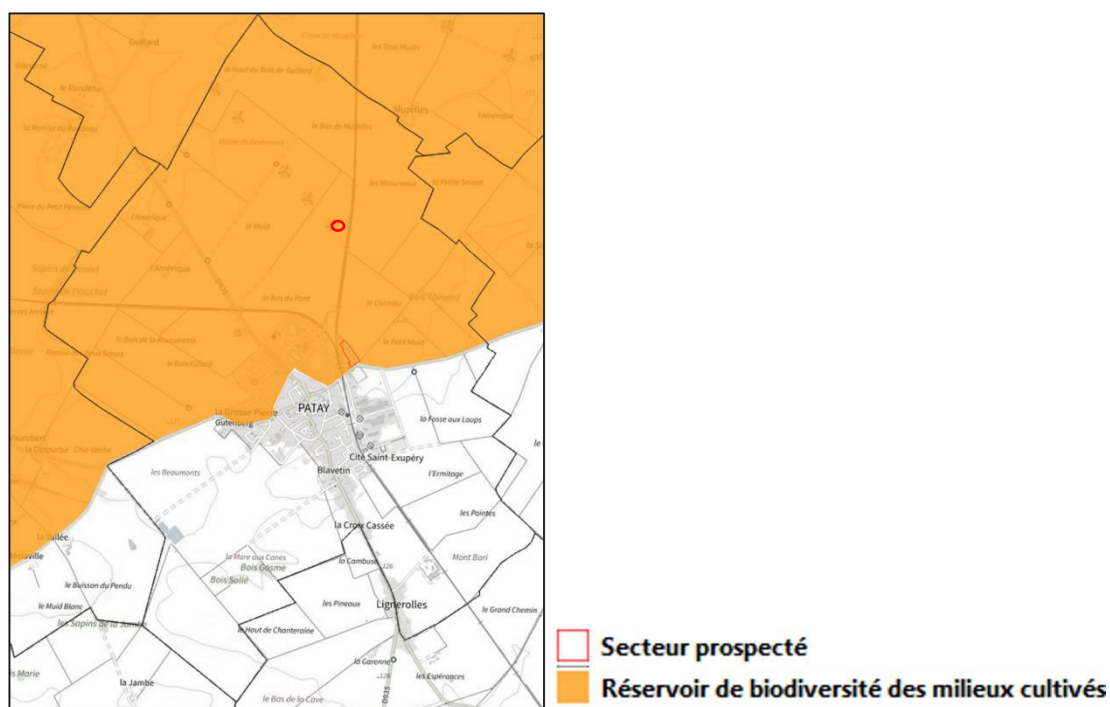


Figure 3 : Trame Verte et Bleue du SRCE Centre – Val-de-Loire (SRADDET Centre – Val-de-Loire)

Son occupation du sol, composée principalement par des cultures et une friche prairiale, est associée aux milieux cultivés qui caractérisent, pour partie, le réservoir de biodiversité. De plus, l'une de ces lisières s'ouvre sur le grand paysage agricole.

Néanmoins, d'après les prospections faunistiques, aucune espèce d'avifaune d'intérêt communautaire (ayant justifié la désignation du site Natura 2000) n'a été identifiée.

De plus, le secteur est localisé dans le prolongement immédiat de la zone urbaine de Patay. En effet, deux de ces trois lisières sont rattachées à la trame bâtie existante. Enfin, sa superficie apparaît est relativement modeste (environ 1,6 ha), soit 0,002 % de la superficie totale de ce réservoir de biodiversité (71 727 ha).

Ainsi, l'urbanisation future du secteur n'apparaît pas susceptible de fragiliser de façon significatives les continuités écologiques existantes sur le territoire ou à proximité. En effet, que ce soit au Nord ou à l'Est du bourg de Patay, les couloirs de déplacements (corridors écologiques) ne sont pas menacés par cette urbanisation. Néanmoins, bien qu'individuellement l'urbanisation future de ce secteur peut être jugé sans incidence significative sur les continuités écologiques, la multiplication d'extensions urbaines de ce type au détriment des espaces cultivés impacteront significativement ces continuités de la sous-trame cultivée.

AUTRES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Situé au sein du site Natura 2000 ZPS n°FR2410002 « <i>Beauce et Vallée de la Conie</i> » ; - 1 site Natura 2000 à moins de 10 km : Environ 9,8 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « <i>Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun</i> » (FR2400553) - 7 ZNIEFF situées à moins de 10 km : 6 de type 2 et 1 de type 1.
-------------------------	--



Figure 4 : Site Natura 2000 sur le secteur prospecté à Patay (INPN)

Paysages (Patrimoines naturel et bâti)	<ul style="list-style-type: none"> - Non-inclus dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques ou de sites classés/inscrits ; - Secteur exposé visuellement car : <ul style="list-style-type: none"> - localisé en entrée de ville (entrée principale Est) ; - visible depuis un axe traversant (RD 5) ; - inséré sur le plateau agricole, un espace plan offrant de grandes perspectives visuelles.
---	--

Gestion économe de l'espace et maîtrise de la consommation d'espaces	<ul style="list-style-type: none"> - En extension de l'enveloppe urbaine mais situé dans le prolongement de la trame bâtie existante ; - Vierge de construction et non imperméabilisé. 	
Eau	Réseau hydrographique	Aucun cours d'eau ni plan d'eau
	Ressource en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Non-inclus dans le périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage d'alimentation en eau potable ; - Conformité de l'eau délivrée (mars 2022)
	Eaux usées	<p>Raccordé à la station d'épuration communale. Cette station est conforme en équipement et en performance (2020) et apparait en capacité de répondre à la nouvelle demande (données 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge entrante : 2 583 EH - Capacité nominale : 3 000 EH
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Aléa faible au risque de Retrait-Gonflement des argiles ; - Aucune cavité souterraine ni mouvement de terrain ; - Potentiellement non assujetti au risque de remontées de nappe ; - Hors périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels. 	
Risques technologiques et industriels (SEVESO, ICPE, TMD, PPRT)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun site ICPE, à fortiori site SEVESO sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Aucune canalisation de transport de matières dangereuses sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Aucune infrastructure routière ou ferrée de transport de matières dangereuses sur le secteur ou à proximité immédiate ; 	
Nuisances et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune infrastructure inscrite au classement sonore des infrastructures terrestres à proximité ; - Aucun établissement recensé au registre des Émissions Polluantes sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Aucun site BASOL ni BASIAS sur le secteur ou à proximité immédiate. 	

Pour rappel, le site prospecté sur Patay est couvert dans son intégralité par le site Natura 2000 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

TYPE	Code officiel	Appellation	Superficie
ZPS	FR2410002	« Beauce et vallée de la Conie »	71 652 ha

PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « BEAUCE ET VALLEE DE CONIE »

Caractéristiques

Ce site N2000 correspond aux vallées de la Conie ainsi qu'une partie du Loir. Les grandes plaines cultivées sont associées à une mosaïque de milieux : milieux humides, pelouses sèches sur calcaire et zones de boisement. La complémentarité des habitats est appréciée notamment par les passereaux.

Il se compose des grands types de milieux suivants :

- Pelouses sèches, Steppes : 6% ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 6% ;
- Autres terres arables : 80% ;
- Forêts caducifoliées : 6% ;
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%.

Intérêt du milieu

L'intérêt principal du site repose sur la présence de l'avifaune caractéristique de plaine en période de reproduction telle que l'Œdicnème criard, l'Alouette calandrelle, des bruants, ... Les habitats au sein de la vallée de la Conie (zones humides et pelouses sèches) abritent un cortège d'espèces supplémentaires principalement en hivernage comme le Hibou des marais ou le Pluvier doré. Les boisements accueillent aussi ces espèces caractéristiques : le Pic noir, la Bondrée apivore,...

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées le classement de ce site en ZPS sont :

Nom usuel (<i>Nom scientifique</i>)	
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>)
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	

Figure 5 : Site Natura 2000 sur le secteur prospecté à Patay (INPN)

Vulnérabilité

La vulnérabilité de ce site N2000 repose essentiellement sur la fragilité des ressources alimentaires et du couvert végétal en plaine agricole. Le maintien de l'avifaune des plaines est l'enjeu majeur du site.

ETUDE DES INCIDENCES POTENTIELLES

Pour évaluer les incidences négatives potentielles de l'aménagement du secteur, sont pris en compte les points suivant qui sont pourraient être préjudiciables à la fonctionnalité de la ZPS :

- Le secteur est intégralement inclus dans ce site Natura 2000 ;
- Le secteur est identifié en tant que réservoir de biodiversité des milieux cultivés au SRCE Centre-Val de Loire ;
- Le secteur est, pour partie, occupée par des espaces cultivées, des aires d'alimentation potentielles pour l'avifaune d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du présent site Natura 2000.

Et d'autre part, des éléments atténuants les incidences potentielles :

- Le secteur est de superficie relativement modeste (environ 1,6 ha) ;
- Le secteur ne représente qu'une très faible proportion de la superficie totale de la ZPS (71 652 ha) soit environ 0,00002% ;
- Le secteur n'est que partiellement cultivé (environ 45 %) limitant ainsi son intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire en tant qu'aire d'alimentation ;
- Le secteur n'est occupé par aucun autre habitat (ex : pelouses sèches, prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées, forêts caducifoliées) favorable aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Le secteur présente un caractère anthropisé avéré lié à proximité immédiate de la trame urbaine bâtie du bourg de Patay. Ce contexte urbain est peu favorable aux espèces d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000, notamment les plus craintives, qui privilégieront des espaces cultivés de substitution localisés aux environs pour le nichage et leur alimentation ;
- Le secteur est inséré au sein de la Beauce, un vaste plateau agricole cultivé. A ce titre, de nombreux espaces de substitution sont localisés à proximité du secteur et sont favorables aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000.
- Lors de l'expertise écologique du site, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le secteur. L'enjeu pour le groupe des oiseaux a été jugé très faible.

→ Au regard des caractéristiques (localisation, superficie, occupation du sol, espèces) du présent secteur et du site Natura 2000, l'urbanisation du secteur n'apparaît pas susceptible de fragiliser de façon significatives la fonctionnalité de la Zone de Protection Spéciale « Beauce et vallée de la Conie ».

Néanmoins, au même titre que pour les continuités écologiques, bien qu'individuellement l'urbanisation future de ce secteur peut être jugé sans incidence significative sur la fonctionnalité du présent site Natura 2000, la multiplication d'extensions urbaines de ce type au détriment des espaces cultivés impacteront significativement ce dernier. En effet, l'élargissement des espaces agglomérés (enveloppe urbaine) agrandit de fait les zones tampons autour ceux-ci où l'intérêt pour l'avifaune, inféodée aux milieux cultivés, est réduit en raison de la pression urbaine.

Recommandation de l'IEA (secteur n°1) :

Matérialisation au sein de l'OAP :

- ✓ Maintien de la haie existante
- ✓ Création de haies végétalisées d'essences locales sur les lisières Est et Sud

Intérêt : Intégration des futures constructions dans le paysage + Transition apaisée entre milieu urbain/agricole



B - SECTEUR N°2 : CERCOTTES

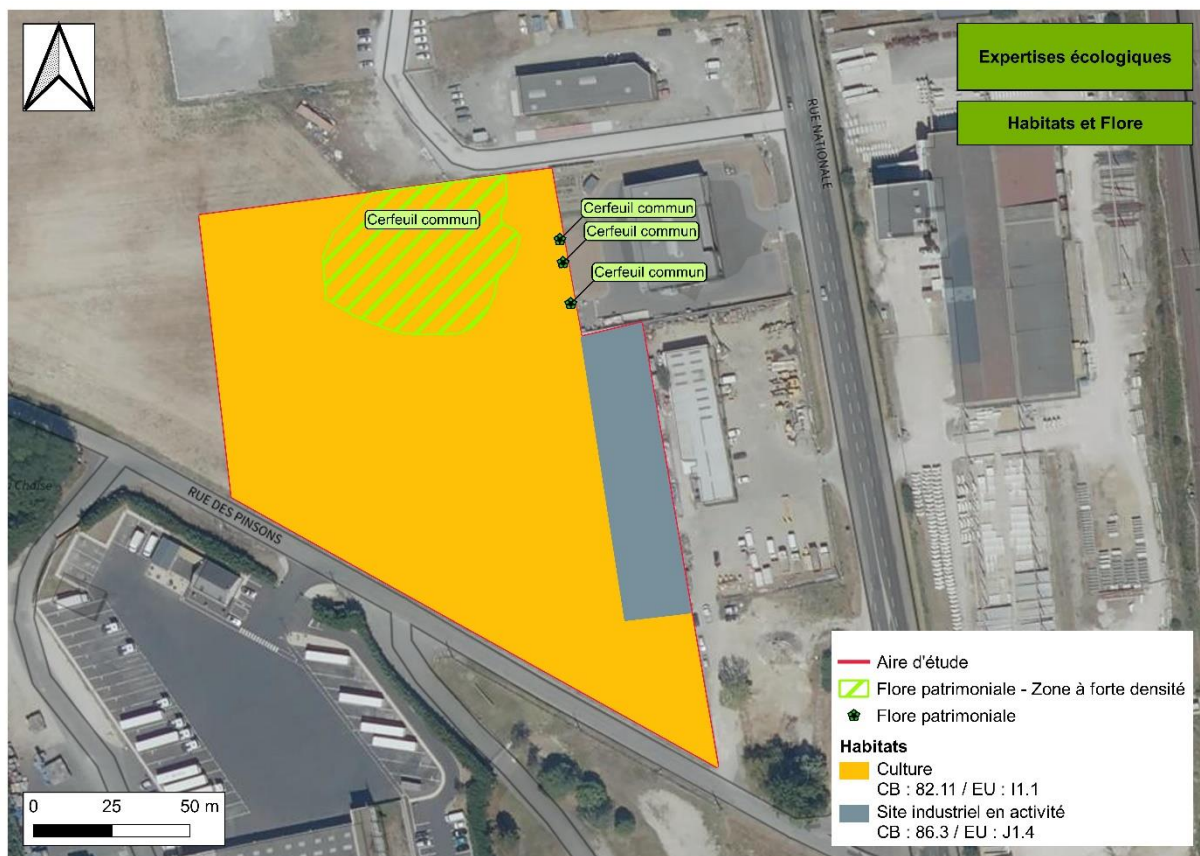


Figure 6 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques observés (IEA)

FLORE ET HABITATS

Habitats naturels

Les différents relevés de terrain ont été réalisés le 04 mai 2022, période favorable à la détermination des espèces végétales et des habitats naturels.

➤ **Culture (Corine Biotope : 82.11 / EUNIS : I1.1)**



Photo 6 : Monoculture (in situ - IEA)

La majorité du secteur est composée d'une parcelle cultivée. La quasi-totalité de la surface est occupée par la semence cultivée (Blé), laissant très peu de place pour l'expression d'une flore indigène spontanée. Néanmoins, certaines espèces adaptées aux labours successifs et aux fortes teneurs en nutriments se développent dans l'espace cultivé comme le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*) et d'autres espèces aux abords de la cultures comme : le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) et le Cirse commun (*Cirsium arvense*).

L'enjeu botanique pour cet habitat est non significatif. Toutefois, notons la présence d'une assez grande population de Cerfeuil commun (*Anthriscus caucalis*) au Nord de la culture, une espèce rare induisant un enjeu faible.

➤ **Site industriel en activité (Corine Biotope : 86.3 / EUNIS : J1.4)**

La partie Ouest du secteur est occupée par un site industriel en activité. Aucune prospection n'a été conduite dans ce milieu privé, très peu propice à l'expression d'une flore indigène spontanée.

L'enjeu botanique pour cet habitat est nul.

Au total, 25 espèces végétales différentes ont été identifiées sur le secteur. Parmi ces dernières, une espèce patrimoniale est recensée : le Cerfeuil commun (*Anthriscus caucalis*), espèce rare dans la région. Plus de 200 individus de cette espèce ont été dénombrés sur le secteur, plus particulièrement au Nord. La présence de cette espèce induit un enjeu botanique faible.



Photo 7 : Cerfeuil commun (in situ - IEA)

ZONE HUMIDE

Rappel

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, modifiée par la loi de création de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) du 24 juillet 2019, l'étude des zones humides sur le secteur s'appuie sur l'analyse de la végétation et des horizons du sols.

Analyse de la végétation

Les habitats observés ne sont caractéristiques des zones humides selon la réglementation en vigueur et la végétation n'y est pas dominée par des espèces hygrophiles inscrites à la table A annexe II de

l'arrêté du 24 juin 2008. **En conséquence, aucune zone humide n'a été délimitée par l'utilisation du critère botanique.**

Analyse des sols

Afin de s'assurer de l'absence de zones humides dans les milieux non imperméabilisés, trois sondages pédologiques ont été réalisés. Ils sont localisés sur la carte suivante et détaillé en annexe de ce document.

Les sondages réalisés mettent en avant un sol argileux et compact. Les sols sondés présentent des traces d'oxydation qui apparaissent après 25 cm de profondeur, voire 50 cm, sans pour autant qu'un horizon réductique soit présent plus en profondeur. Les sols sondés ne sont pas typiques des zones humides. **En conséquence, aucune zone humide pédologique n'a été identifiée sur le secteur à partir du critère pédologique.**

Aucune zone humide n'a été identifiée par l'analyse des sols et la végétation sur le secteur selon l'arrêté du 24 juin 2008.

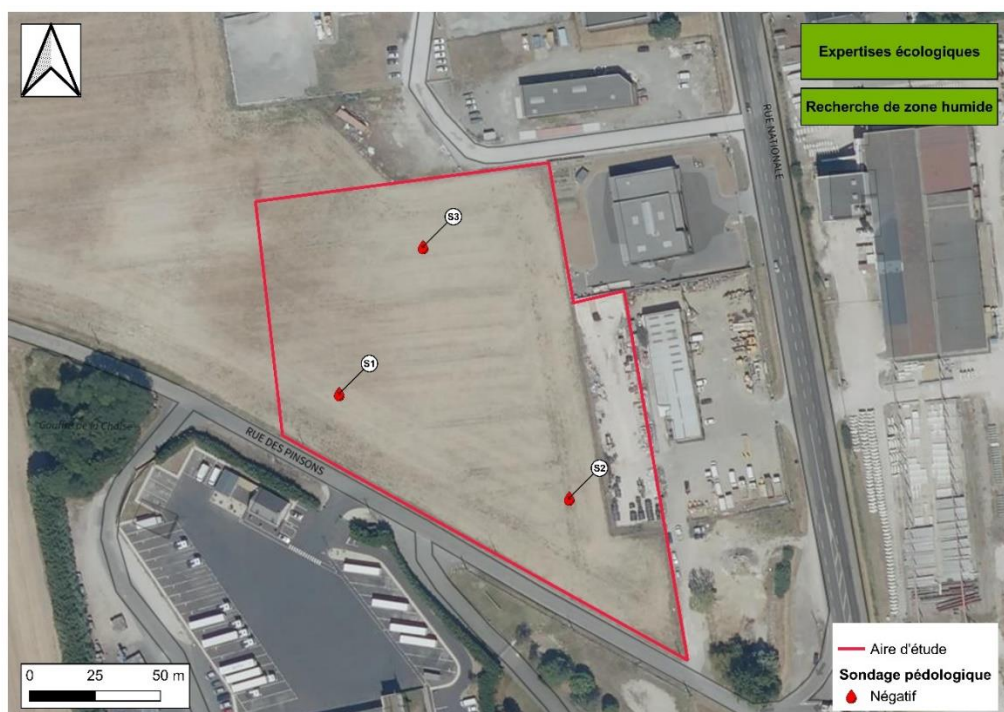


Figure 7 : Cartographie des sondages pédologiques (IEA)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le secteur est localisé en partie au sein de la TVB régionale Centre – Val-de-Loire (SRCE). En effet, la partie sud est considérée comme corridor diffus de zones humides.

Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		Enjeu
Nom français	Nom latin	DO	LRE	PN	LRN	DZ	LRR	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	NT	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	*	LC	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linnaria cannabina</i>	*	LC	Art. 3	VU	*	NT	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	Non significatif
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	Très faible

DO : espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Listes rouges européennes, nationales et régionales des oiseaux nicheurs : NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure, VU : Vulnérable

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 29 octobre 2009

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) est protégé en France métropolitaine et listé espèce quasiment menacée (NT) sur les listes rouges régionales. Pour la reproduction, il apprécie un taux faible de ligneux. En revanche, une fermeture du milieu le fait fuir. L'enjeu pour cette espèce est faible.

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est protégée en France métropolitaine et listée espèce quasiment menacée (NT) sur les listes rouges nationales. L'espèce fréquente le site à des fins alimentaires et non de nidification. L'enjeu pour cette espèce est faible.

La Linotte mélodieuse (*Linnaria cannabina*) est protégée en France métropolitaine, listée espèce vulnérable (VU) sur les listes rouges nationales et quasiment menacée (NT) sur les listes rouges régionales. C'est un oiseau commun qui habite toutes sortes de milieux ouverts à semi-ouverts. L'enjeu pour cette espèce est faible.

→ **L'enjeu pour le groupe des oiseaux est faible.**

- **Mammifères terrestres** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce de mammifère terrestre n'a été identifiée sur le secteur, objet de la présente procédure. Les habitats identifiés présentent une potentialité très faible d'accueil des espèces de mammifères.

→ **L'enjeu pour le groupe des mammifères terrestres est très faible**

- **Insectes – Rhopalocères** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce de rhopalocère n'a été observée sur le secteur, objet de la présente procédure. Les habitats identifiés présentent une potentialité très faible d'accueil des espèces de papillons diurnes.

→ **L'enjeu pour le groupe des rhopalocères est très faible.**

- **Insectes – Odonates** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce d'odonate n'a été observée sur le secteur, objet de la présente procédure. L'absence de zone humide ou de point d'eau empêche la reproduction des espèces sur le secteur.

→ **L'enjeu pour le groupe des odonates est non significatif.**

- **Insectes – Orthoptères** : Au cours de la prospection du 4 avril 2022, aucune espèce d'orthoptère n'a été identifiée sur le secteur 2 objet de la présente procédure. De plus, bien

<p>que la période soit précoce pour l'observation de ce taxon, les habitats présents sur le site sont peu favorables à la présence d'orthoptères.</p> <p>→ L'enjeu pour le groupe des orthoptères est non significatif.</p>							
AUTRES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES							
Milieus naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Situé en dehors de tout périmètre de reconnaissance environnementale (site Natura 2000, ZNIEFF, etc.) ; - 2 sites Natura 2000 à moins de 10 km : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Environ 630 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « <i>Forêt d'Orléans et périphérie</i> » ; ✓ Environ 9,0 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « <i>Vallée de la Loire du Loiret</i> » (FR2410017). - 6 ZNIEFF situées à moins de 10 km : 5 de type 1 et 1 de type 2. 						
Paysages (Patrimoines naturel et bâti)	<ul style="list-style-type: none"> - Non inclus dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de sites classés/inscrits. - Exposé visuellement depuis le rue des Pinsons, voie et porte d'entrée secondaires de l'espace aggloméré ; - Lisière Ouest ouverte sur le parcellaire agricole ; - Peu visible depuis d'autres points en raison de son imbrication dans la trame urbaine existante au Nord, à l'Est et au Sud. 						
Gestion économe de l'espace et maîtrise de la consommation d'espaces	<ul style="list-style-type: none"> - En extension de l'enveloppe urbaine mais situé dans le prolongement de la trame bâtie existante ; - Secteur partiellement urbanisé et imperméabilisé. 						
Eau	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Réseau hydrographique</td> <td>Aucun cours d'eau ni plan d'eau</td> </tr> <tr> <td>Ressource en eau potable</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Non-inclus dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné des captages d'alimentation en eau potable ; - Conformité de l'eau délivrée (mars 2022) </td> </tr> <tr> <td>Eaux usées</td> <td> <p>Raccordé à la station d'épuration communale. Cette station est conforme en équipement et en performance (2020) et apparait en capacité de répondre à la nouvelle demande (données 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge entrante : 1 148 EH - Capacité nominale : 3 000 EH </td> </tr> </table>	Réseau hydrographique	Aucun cours d'eau ni plan d'eau	Ressource en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Non-inclus dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné des captages d'alimentation en eau potable ; - Conformité de l'eau délivrée (mars 2022) 	Eaux usées	<p>Raccordé à la station d'épuration communale. Cette station est conforme en équipement et en performance (2020) et apparait en capacité de répondre à la nouvelle demande (données 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge entrante : 1 148 EH - Capacité nominale : 3 000 EH
Réseau hydrographique	Aucun cours d'eau ni plan d'eau						
Ressource en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Non-inclus dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné des captages d'alimentation en eau potable ; - Conformité de l'eau délivrée (mars 2022) 						
Eaux usées	<p>Raccordé à la station d'épuration communale. Cette station est conforme en équipement et en performance (2020) et apparait en capacité de répondre à la nouvelle demande (données 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge entrante : 1 148 EH - Capacité nominale : 3 000 EH 						
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Aléa fort au risque de Retrait-Gonflement des argiles ; - Aucune cavité souterraine naturelle à l'Ouest du secteur mais une identifiée à proximité (Est) ; - Potentiellement non assujetti au risque de remontées de nappe ; 						

	<p>- Hors périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels.</p> <p>- Un potentiel mouvement de terrain de type Effondrement / Affaissement recensé sur le secteur (fiabilité moyenne : décamètre)</p>  <p>Figure 9 : Mouvement de terrain identifié sur le secteur (Géorisques)</p>
<p>Risques technologiques et industriels (SEVESO, ICPE, TMD, PPRT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun site ICPE, à fortiori site SEVESO, sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Aucune canalisation de transport de matières dangereuses sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Proche de la D2020 (Est), infrastructure routière de transport de matières dangereuses ;
<p>Nuisances et pollutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Situé à moins de 75 m de la RD2020 : route classée à grande circulation et recensée au classement sonore des infrastructures terrestres (Catégorie 3 – 100 m) ; - Aucun établissement recensé au registre des Émissions Polluantes sur le secteur ou à proximité immédiate ; - Aucun site BASOL ni BASIAS sur le secteur ou à proximité immédiate.

Recommandation de l'IEA (secteur n°2) :

Matérialisation au sein de l'OAP :

- ✓ Création d'une haie végétalisée d'essences locales en lisière Ouest

Intérêt : Intégration des futures constructions dans le paysage + Transition apaisée entre milieu urbain/agricole

- ✓ Matérialisation du risque de mouvements de terrain

Intérêt : Alerter le pétitionnaire sur ce risque

Règlement écrit :

- ✓ Ajouter une prescription réglementaire au sein du zonage de ce secteur afin d'alerter le pétitionnaire sur ce risque